



Carmat. nes concernant le premier essai clinique en France d'implantation chez des patients du coeur artificiel total. Parallèlement, l'instruction du dossier d'autorisation des essais cliniques par l'AFSSAPS (l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé) se poursuit comme prévu, a indiqué le concepteur et développeur du projet de coeur artificiel total. Le groupe rappelle avoir récemment enrichi le dossier avec les résultats positifs des tests de biocompatibilité et de stérilité.